

verrée d'eau de Vals ou de Vichy,
et immédiatement après,
une demi-verrée (100 grammes environ)
d'une limonade préparée avec :

Acide lactique pur.....	5 à 20 grammes.
Eau aromatique.....	20 à 30 —
Eau de fontaine.....	1 litre.

Chez les enfants ou les jeunes gens scrofuleux ou rachitiques, remplacer le bicarbonate de soude par l'eau de chaux.

Si ce régime ne suffit pas à faire disparaître la glycosurie, il faudra, après un mois, imposer un jeûne de vingt-quatre heures, pendant lequel le malade ne prendra aucun aliment solide, mais seulement de l'eau et du bouillon gras. Après quoi, on reprendra le régime ci-dessus, réduit de moitié en quantité : peu à peu on augmentera, pour revenir à la quantité normale. Mais si la glycosurie reparait, nouveau jour de jeûne, puis régime réduit de moitié, qui ne sera augmenté que si la balance montre que le malade perd de son poids.

Dans les cas très-récents ou peu graves, on peut permettre les œufs, le foie des animaux, l'huile de foie de morue (de 60 à 200 gr. par jour), et les mollusques : huîtres, coquillages, escargots, etc., un peu de vin rouge vieux, le vin de Bordeaux est le meilleur, un peu de café ou de thé sans sucre.

Exercice au grand air, gymnastique, travail manuel.

Ce régime devra être continué, sans la moindre infraction, pendant deux mois au moins dans les cas les plus légers et les plus récents, pendant trois, six et même neuf mois dans les cas graves.

Le retour aux aliments amylacés ou sucrés doit être gradué, en suivant les indications ci-après.

Aliments qui pourront être successivement concédés à un diabétique qui a suivi le régime ci-dessus, et qui, depuis deux mois au moins, n'a plus de sucre dans les urines.

RETOUR GRADUEL AU RÉGIME MIXTE.

Epinards, chicorée, endive, barbe de capucin, laitue, romaine, pissenlit, mâche, cresson, escarole, fines herbes, olives.

Un peu plus tard :

Cardons, cardes poirées, céleris, artichauts, scorsondes, poireaux, truffes, champignons.

Un mois après, on permettra :

Les fromages fermentés, le vin rouge vieux.

Après quinze autres jours :

Les amandes, les noix, les noisettes, les pistiches.